



Ref : CA2016/89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION
D'UN SERVICE UNIVERSITAIRE MUTUALISÉ DES PENSIONS (SUMP)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **30 septembre 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE à l'unanimité le projet de création d'un Service Universitaire Mutualisé des Pensions (SUMP), tel que présenté selon document ci-joint à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 30 septembre 2016.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 14/10/2016